

Auteur Kattrin Jadin, MR
Département Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles
Sous-département Finances
Titre Sociétés. - Le système du "straight loan".
Date de dépôt 22/11/2010

Réponse

La crise financière que traverse l'économie mondiale depuis la mi-2007 a soulevé et continue de soulever de l'inquiétude quant à ses conséquences sur le financement du secteur privé par les établissements de crédit. Dans ce contexte, le Ministère des Finances a pris de nombreuses initiatives afin de faciliter l'accès des entreprises au crédit: - Un médiateur du crédit auprès du Centre de connaissances du financement des PME a été désigné. Ce dernier fait fonction de point de contact entre les entrepreneurs rencontrant des problèmes de financement et les banques; - Les activités du Fonds de participation ont été élargies. Ainsi, par l'intermédiaire d'Initio, les PME qui souhaitent bénéficier d'un crédit peuvent s'adresser directement au Fonds de participation, et avec l'approbation de celui-ci, s'adresser à leur banque pour finaliser leur emprunt. Par ailleurs, le gouvernement a introduit casheo, qui permet aux petites entreprises de se voir octroyer un prêt subordonné contre mobilisation des créances qu'elles détiennent sur les institutions publiques; - En février 2009, le ministère des Finances a chargé la Banque Nationale de Belgique (BNB) de constituer un groupe de travail pour analyser la situation du crédit aux entreprises en Belgique. À la suite des analyses et des recommandations de ce groupe, la BNB a mis en oeuvre une réforme profonde de l'information communiquée par le site de l'observatoire du crédit aux sociétés. Ainsi, un flash mensuel est publié reprenant les principaux indicateurs relatifs à l'évolution du crédit. De plus, une analyse plus détaillée est fournie trimestriellement. Sur la base des informations procurées par cet observatoire, on peut constater les évolutions suivantes. Au second trimestre, le taux de croissance annuel du crédit à court terme octroyé par les établissements de crédit se chiffrait à -6,6%. Néanmoins, au mois d'août et de septembre 2010, des taux de croissance annuel de 0,3% et de 3,9% étaient enregistrés. Par ailleurs, au mois de septembre 2010, l'encours des crédits à court terme s'élevait à 36,590 milliards d'euros, soit un montant légèrement plus élevé que l'encours observé au mois de juin 2007 (35,998 milliards d'euros). Concernant le crédit aux entreprises, après avoir connu une croissance annuelle moyenne de l'ordre de -0.6% entre le mois de juillet 2009 et le mois de juillet 2010, celle-ci s'est redressée en août et septembre 2010, s'établissant respectivement à 1,8% et à 3,1%. Pour sa part, l'encours des crédits autorisés s'élevait à 146,418 milliards d'euros, montant significativement plus élevé que celui observé en juin 2007 (130,229 milliards). De plus, à l'exception du mois de novembre 2008 (147,155 milliards d'euros), c'est le montant le plus élevé qui ait été atteint durant la période s'étendant du mois de juin 2007 au mois de septembre 2010. Enfin, pour

toutes les catégories d'entreprises (PME, entreprises moyennes et grandes), on a plutôt enregistré une légère progression des crédits, tant autorisés qu'utilisés au deuxième trimestre de 2010. Afin de compléter l'information quantitative, les données d'enquête d'ordre qualitatif sont aussi très utiles pour mieux distinguer les effets respectifs de l'offre et de la demande de fonds. Dans les enquêtes du Bank Lending Survey menées par la BNB, les quatre grandes banques belges ont rapporté pour la cinquième fois consécutive avoir laissé leurs critères d'octroi de crédits aux entreprises inchangés au cours du deuxième trimestre de 2010, après les resserrements enregistrés en 2008 et au début 2009. Au cours du deuxième trimestre de 2010, les banques ont en général fait état d'une stabilisation des critères leur permettant de moduler l'offre de crédit, à l'exception toutefois des marges sur les crédits les plus risqués et des exigences en termes de durée de crédit, qui se sont légèrement resserrées. Une stabilisation des conditions d'accès au crédit ressort également de l'enquête réalisée par la BNB en juillet 2010 auprès des entrepreneurs. Durant le deuxième trimestre de 2010, le pourcentage d'entreprises estimant les conditions favorables s'est stabilisé aux alentours de 20%. Concernant les différents critères d'octroi, les entreprises ont constaté une stabilisation des taux d'intérêt au cours des trois derniers mois. Par rapport aux autres conditions de crédit (autres frais, volumes de crédit et garanties exigées), les entreprises continuent d'être globalement insatisfaites, mais dans une moindre mesure qu'au premier trimestre de 2010. C'est surtout en ce qui concerne les garanties et les frais annexes que, selon les entreprises, les institutions de crédit s'avèrent exigeantes.